



Bulletin d'adhésion individuel 2023

NOM :

Prénom :

Adresse postale : (*)

.....

Courriel : (*)

Téléphone : (*)

Je déclare adhérer ou renouveler mon adhésion à l'association
VUES SUR LES MONÉDIÈRES.

Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement à :

.....

ou je le poste à Vues sur les Monédières – Mairie – 19260 VEIX.

- Cotisation au titre de l'exercice social pour l'année civile 2023 : **5 €**
- Don en plus de mon adhésion (donnant droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant, un reçu sera délivré à la demande) : €

Montant TOTAL de mon règlement : €

- Par chèque libellé à l'ordre de « Vues sur les Monédières »
- En espèces

A : Le :

Signature :

(*) Ces informations resteront confidentielles

Cocher les cases correspondantes



Bulletin d'adhésion individuel 2023

NOM :

Prénom :

Adresse postale : (*)

.....

Courriel : (*)

Téléphone : (*)

Je déclare adhérer ou renouveler mon adhésion à l'association
VUES SUR LES MONÉDIÈRES.

Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement à :

.....

ou je le poste à Vues sur les Monédières – Mairie – 19260 VEIX.

- Cotisation au titre de l'exercice social pour l'année civile 2023 : **5 €**
- Don en plus de mon adhésion (donnant droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant, un reçu sera délivré à la demande) : €

Montant TOTAL de mon règlement : €

- Par chèque libellé à l'ordre de « Vues sur les Monédières »
- En espèces

A : Le :

Signature :

(*) Ces informations resteront confidentielles

Cocher les cases correspondantes



Association déclarée à la Préfecture de la Corrèze
le 23/02/2019 – N° RNA : W192005808
Tél. : 06 86 91 50 96
Mail : vuessurlesmonedieres@gmail.com
Site : <http://vuessurlesmonedieres.fr>
Facebook : Vues-sur-les-Monedieres
Siège social : Hôtel de ville – 19260 VEIX

Notre association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
L'adhésion est nominative et individuelle.
Elle est valable pour l'année civile en cours.
Il est possible d'adhérer tout au long de l'année.

Tout adhérent est bénévole et ne peut prétendre à aucune rémunération.

**Notre association a été déclarée d'intérêt général le 19/05/2020
par la Préfecture de la Corrèze. Les dons au-delà de la cotisation donnent
dès lors droit à une réduction d'impôt de 66 % (article 200 du CGI).
Un reçu (Cerfa n° 11580*04) sera délivré.**

Notre association a pour objet de

**protéger les paysages du massif des Monédières et de ses environs en tant
qu'espace naturel, économique, agricole et touristique, mettre en valeur le
massif et
le promouvoir dans le respect du développement durable.**

L'association se donne tous moyens pour mettre en œuvre son objet et notamment :

- faire connaître et reconnaître les Monédières au plus grand nombre, en valorisant, protégeant et conservant le site ;
- favoriser le lien entre les différents acteurs associatifs, institutionnels et économiques locaux afin de créer des synergies relatives à son objet ;
- défendre et protéger le massif des Monédières, ses piémonts et les territoires qui y sont attachés tels que, en particulier, les trois communautés de communes Vézère-Monédières-Millesources, Ventadour-Égletons-Monédières et Tulle Agglo ;
- participer de manière active et constructive aux actions de protection de l'environnement et de la biodiversité et lutter, y compris par toute action en justice, contre les risques et atteintes à l'encontre des milieux naturels, des ressources en eau, des habitants, des paysages, du patrimoine bâti et archéologique ;
- concevoir ou déléguer l'organisation de manifestations éducatives, sportives, culturelles, festives contribuant à l'animation maîtrisée du site et y créer du lien social. Sa durée est illimitée.



Association déclarée à la Préfecture de la Corrèze
le 23/02/2019 – N° RNA : W192005808
Tél. : 06 86 91 50 96
Mail : vuessurlesmonedieres@gmail.com
Site : <http://vuessurlesmonedieres.fr>
Facebook : Vues-sur-les-Monedieres
Siège social : Hôtel de ville – 19260 VEIX

Notre association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
L'adhésion est nominative et individuelle.
Elle est valable pour l'année civile en cours.
Il est possible d'adhérer tout au long de l'année.

Tout adhérent est bénévole et ne peut prétendre à aucune rémunération.

**Notre association a été déclarée d'intérêt général le 19/05/2020
par la Préfecture de la Corrèze. Les dons au-delà de la cotisation donnent
dès lors droit à une réduction d'impôt de 66 % (article 200 du CGI).
Un reçu (Cerfa n° 11580*04) sera délivré.**

Notre association a pour objet de

**protéger les paysages du massif des Monédières et de ses environs en tant
qu'espace naturel, économique, agricole et touristique, mettre en valeur le
massif et
le promouvoir dans le respect du développement durable.**

L'association se donne tous moyens pour mettre en œuvre son objet et notamment :

- faire connaître et reconnaître les Monédières au plus grand nombre, en valorisant, protégeant et conservant le site ;
- favoriser le lien entre les différents acteurs associatifs, institutionnels et économiques locaux afin de créer des synergies relatives à son objet ;
- défendre et protéger le massif des Monédières, ses piémonts et les territoires qui y sont attachés tels que, en particulier, les trois communautés de communes Vézère-Monédières-Millesources, Ventadour-Égletons-Monédières et Tulle Agglo ;
- participer de manière active et constructive aux actions de protection de l'environnement et de la biodiversité et lutter, y compris par toute action en justice, contre les risques et atteintes à l'encontre des milieux naturels, des ressources en eau, des habitants, des paysages, du patrimoine bâti et archéologique ;
- concevoir ou déléguer l'organisation de manifestations éducatives, sportives, culturelles, festives contribuant à l'animation maîtrisée du site et y créer du lien social. Sa durée est illimitée.